



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 20 novembre 2012 à 15h30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents, les conseillères et conseillers: **ALAIN EMOND, DIANE PERRON, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Étaient absents la conseillère **MARIE-ÈVE LAGACÉ** et le conseiller **RÉAL BRUNELLE**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des services administratifs, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim, était également présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2012-11-629 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2012
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **RÈGLEMENTS**
6. **AFFAIRES COURANTES**
- 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE
- 2012-11-630 6.1.1 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 7 300 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéro 864-2002, 885-2004, 899-2005, 970-2010, 971-2010, 980-2011, 981-2011, 985-2011, 993-2012 et 996-2012

- 2012-11-631 6.1.2** Résolution de concordance relativement à l'émission d'obligations au montant de 7 300 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéro 864-2002, 885-2004, 899-2005, 970-2010, 971-2010, 980-2011, 981-2011, 985-2011, 993-2012 et 996-2012
- 2012-11-632 6.1.3** Résolution de courte échéance relativement à l'émission d'obligations au montant de 7 300 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéro 864-2002, 885-2004, 899-2005, 970-2010, 971-2010, 980-2011, 981-2011, 985-2011, 993-2012 et 996-2012
- 2012-11-633 6.1.4** Résolution de prolongation d'un financement au montant de 593 000 \$ à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéro 885-2004 et 899-2005
- 6.2** TRAVAUX PUBLICS
- 6.3** SERVICES TECHNIQUES
- 6.4** LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
- 2012-11-634 6.4.1** Demande de gratuité d'utilisation du gymnase de l'école de la Chantignole par le Club de soccer de Bromont
- 6.5** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6.6** GREFFE
- 6.7** URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 6.8** DIRECTION GÉNÉRALE
- 2012-11-635 6.8.1** Piste piétonnière rue Marcel-R.-Bergeron
- 6.9** RESSOURCES HUMAINES
- 6.10** TOURISME
- 7.** **DIVERS**
- 8.** **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9.** **AFFAIRES NOUVELLES**
- 10.** **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2012-11-636 11.** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2012-11-629

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE
2012**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2012, tel que soumis.

ADOPTÉE

2012-11-630

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 300 000 \$ À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 864-2002, 885-2004, 899-2005, 970-2010, 971-2010, 980-2011, 981-2011, 985-2011, 993-2012 ET 996-2012

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 864-2002, 885-2004, 899-2005, 970-2010, 971-2010, 980-2011, 981-2011, 985-2011, 993-2012 et 996-2012, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 4 décembre 2012, au montant de **7 300 000 \$** ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, Ville de Bromont a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,3380 \$	360 000 \$	1,50%	2013	2,59552%
		371 000 \$	1,60%	2014	
		381 000 \$	1,85%	2015	
		392 000 \$	2,00%	2016	
		5 796 000 \$	2,25%	2017	
Financière Banque Nationale	98,4820 \$	360 000 \$	1,50%	2013	2,62226%
		371 000 \$	1,75%	2014	
		381 000 \$	1,95%	2015	
		392 000 \$	2,20%	2016	
		5 796 000 \$	2,30%	2017	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,1460 \$	360 000 \$	1,50%	2013	2,69115%
		371 000 \$	1,60%	2014	
		381 000 \$	1,85%	2015	
		392 000 \$	2,10%	2016	
		5 796 000 \$	2,30%	2017	
RBC Dominion valeurs mobilières inc.	98,3487 \$	360 000 \$	1,60%	2013	2,74500%
		371 000 \$	1,80%	2014	
		381 000 \$	2,00%	2015	
		392 000 \$	2,15%	2016	
		5 796 000 \$	2,40%	2017	

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que l'émission d'obligations au montant de **7 300 000 \$** de la Ville de Bromont soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que la mairesse et le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

2012-11-631

CONCORDANCE RELATIVE À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 300 000 \$ À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 864-2002, 885-2004, 899-2005, 970-2010, 971-2010, 980-2011, 981-2011, 985-2011, 993-2012 ET 996-2012

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **7 300 000 \$** :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
885-2004	425 800 \$
899-2005	167 200 \$
864-2002	273 600 \$
970-2010	800 000 \$
970-2010 (PRECO)	450 000 \$
971-2010	300 000 \$
980-2011	1 250 000 \$
981-2011 (10 ans)	300 000 \$
981-2011 (15 ans)	900 000 \$
985-2011	250 000 \$
993-2012	1 183 400 \$
996-2012	1 000 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de **7 300 000 \$**;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 4 décembre 2012;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada
82, boulevard de Bromont
Bromont (Québec) J2L 2K3

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 4 juin et le 4 décembre de chaque année.

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

Que les obligations soient signées par la mairesse et le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier. La Ville de Bromont, tel que permis par la Loi, ayant mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

2012-11-632

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 300 000 \$ À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 864-2002, 885-2004, 899-2005, 970-2010, 971-2010, 980-2011, 981-2011, 985-2011, 993-2012 ET 996-2012

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de **7 300 000 \$**, effectué en vertu des règlements numéros 864-2002, 885-2004, 899-2005, 970-2010, 971-2010, 980-2011, 981-2011, 985-2011, 993-2012 et 996-2012, la Ville de Bromont émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 4 décembre 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 864-2002, 885-2004, 899-2005, 970-2010, 971-2010, 980-2011, 981-2011, 985-2011, 993-2012 et 996-2012, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2012-11-633

PROLONGATION D'UN FINANCEMENT AU MONTANT DE 593 000 \$ À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 885-2004 ET 899-2005

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont avait le 27 mars 2012, un montant de 593 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 719 200 \$, pour une période de 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 885-2004 et 899-2005;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 4 décembre 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont emprunte 593 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 8 mois et 8 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉE

2012-11-634

DEMANDE DE GRATUITÉ D'UTILISATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE PAR LE CLUB DE SOCCER DE BROMONT

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 5 novembre 2012, le Conseil a adopté la résolution numéro 2012-11-581 par laquelle il exigeait le versement à la Ville de Bromont d'une tarification pour les non résidents de 200\$ par

personne par session (session automne 2012, session hiver 2013) pour l'offre de service en soccer intérieur;

ATTENDU QUE le Conseil désire corriger cette résolution afin d'exiger une tarification de 200\$ pour les sessions d'automne et hiver plutôt que 200\$ par session et que, à cet effet, le Conseil annule la résolution 2012-11-581 et la remplace par la présente;

ATTENDU QUE le Club de soccer de Bromont est un organisme dont le SLCVC a vérifié la conformité;

ATTENDU QUE le Club de soccer de Bromont encadre le soccer récréatif à Bromont et offrira un programme de soccer intérieur en automne 2012 et hiver 2013 au gymnase de l'école de la Chantignole;

ATTENDU QUE les dispositions de la convention de partenariat CSVDC et Ville de Bromont permettent l'usage des plateaux et du matériel demandés au gymnase de l'École de la Chantignole et qu'ils soient disponibles;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient les activités du Club de soccer de Bromont.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder au Club de soccer de Bromont l'utilisation gratuite du gymnase de l'École de la Chantignole pour la réalisation d'un programme de soccer intérieur pour l'automne 2012 et l'hiver 2013 (5 heures/semaine d'utilisation).

D'exiger le versement à la Ville de Bromont d'une tarification pour les non résidents de 200\$ par personne (automne-hiver) pour cet offre de service en soccer intérieur et de 200\$ par personne (session d'été) pour cet offre de service en soccer extérieur, pour un total annuel n'excédent pas la somme de 400 \$.

ADOPTÉE

2012-11-635

PISTE PIÉTONNIÈRE RUE MARCEL-R.-BERGERON

ATTENDU QUE le conseil municipal juge plus sécuritaire de procéder à l'installation de voies piétonnières sur la rue Marcel-R.-Bergeron

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'installation de voies piétonnières et cyclables, avec finition en poussières de roches sur les tracés figurant au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser une dépense de 15 000\$;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant de 15 000 \$ à même le surplus anticipé de l'année 2012.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du Conseil.

2012-11-636

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2012

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 15h52.

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 3 décembre 2012.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM